

## Compte-rendu du conseil municipal du 31 juillet 2020

Membres présents : Marie-France VIGNES, Gilles GRENAT, Jean-Claude DEBUS, André GALLAY, Cyrille GALLAY, Vincent REQUET, Jérôme GALLAY, Karen ANCEY

Membres absents : Antonio MONTES (procuration donnée à André GALLAY), Benjamin GRENAT (procuration donnée à Gilles GRENAT)

Début de séance 20h03

### 1- Approbation de la séance précédente

Aucune remarque, approbation à l'unanimité des 2 dernières séances.

Marie-France VIGNES est nommée secrétaire de séance.

### 2- Désignation des délégués aux divers organismes

#### 2.1- Désignation d'un correspondant défense :

Missions : Promouvoir l'esprit de défense. Faire le lien entre la nation et la population

Titulaire : HAUTEVILLE Jérôme

Approbation à l'unanimité

#### 2.2- Désignation du délégué au SYANE

Le SYANE, Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie est un établissement public, au service des communes et des intercommunalités de la Haute-Savoie.

Missions : Fournir des infrastructures et des services adaptés à travers 7 compétences.

- Electricité : Investir et agir pour la distribution d'électricité. Contrôler les concessions Enedis.
- Gaz : Investir et agir pour la distribution de gaz. Contrôler les concessions GRDF.
- Eclairage public : Imaginer et bâtir un éclairage public responsable, en accompagnant les communes dans leur aménagement lumière. Protéger la biodiversité.
- Aménagement numérique : Construire et déployer le réseau public fibre optique de la Haute-Savoie. Promouvoir et développer les usages et les services du numérique.
- Energies renouvelables :  
Conseiller et accompagner les collectivités dans leur transition écologique.
- Mobilité électrique : Favoriser et promouvoir la mobilité électrique à travers le réseau public de recharge eborn.
- Réseaux de chaleur : Construire et exploiter des réseaux publics de chaleur et de froid.

Titulaire : GRENAT Gilles

Approbation à l'unanimité

#### 2.3- Désignation d'un délégué suppléant au Comité de Rivières du bassin versant des Dranses et de l'Est lémanique.

Le comité de rivières dépend du SIAC.

Missions :

- Gérer les cours d'eau
- Prévenir contre les inondations
- Préserver la faune et l'habitat aquatique
- Animations et sensibilisation auprès des entreprises  
Sur la vallée d'Aulps, actions au Vernay Bron, à la Vignette et à Morzine-Montriond  
Composition du comité de rivières : 1/année
- Collège des élus : maire ou représentant et d'un suppléant désigné par le conseil municipal.

- Collège de l'Etat
- Collège des entreprises

Suppléant : REQUET Vincent  
Approbation à l'unanimité

2.4- Adhésion à l'association des communes forestières de Haute Savoie et désignation d'un représentant et d'un suppléant à l'association

Missions :

- Représenter et défendre les intérêts des collectivités
- Accompagner les collectivités dans leurs projets de territoire
- Participer à la mise en œuvre de la politique de la filière-bois
- Former et informer les élus

Titulaire : REQUET Vincent  
Suppléant : DEBUS Jean-Claude  
Approbation à l'unanimité

2.5- Désignation d'un référent AMBROISIE :  
REQUET Vincent  
Approbation à l'unanimité

2.6- Désignation d'un correspondant sécurité routière

Missions :

- L' élu sera le correspondant privilégié des services de l'état et des acteurs locaux.
  - Il diffusera les informations relatives à la sécurité routière
  - Il contribuera à la prise en compte de la sécurité routière dans les projets portés par la commune
  - Il pilotera et participera aux actions de prévention menées sur le territoire de la commune
  - Il participera à la mise en œuvre des programmes de la politique départementale.
- Il participera à des réunions d'information et de partage organisées par la coordination sécurité routière de la direction départementale des territoires afin de l'aider dans sa mission.

GALLAY André  
Approbation à l'unanimité

2.7- Désignation d'un référent CAUE

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement) est un organisme investi d'une mission d'intérêt public.

Il est présidé par un élu. Cette association départementale conseille gratuitement les collectivités et les particuliers.

Mission :

- Promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le département.

GALLAY Cyrille  
Approbation à l'unanimité

2.8- La Commission d'appel d'offres est nécessaire pour les marchés publics selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxes, prise individuellement est égale ou supérieure au seuil européen. Le titulaire est alors choisi par une commission d'appel d'offres. Etant donné le montant du seuil des marchés, la commune ne sera pas concernée par la procédure. Cependant la commission travaux étudiera les dossiers et jouera le rôle de CAO.

### 2.9- Désignation de 2 élus titulaires et 2 élus suppléants à la COP15

Lors du dernier bureau communautaire, il a été décidé de reconstituer le comité de pilotage COP15 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H).

Titulaires : GRENAT Maryse et GALLAY Cyrille

Suppléants : HAUTEVILLE Jérôme et ANCEY Karen

Approbation à l'unanimité

### 2.10- Désignation d'un délégué à l'AFP (Association Foncière Pastorale) et d'un délégué suppléant.

L'AFP de La Forclaz-La Baume a été créée en 1998. Elle gère 307 hectares sur 85 parcelles (27 propriétaires). Elle est intégrée au Plan Pastoral Territorial du Roc d'Enfer, porté par la CCHC.

L'enjeu principal est de maintenir des espaces pastoraux ouverts et exploités afin de maintenir l'activité agricole et pastorale présente sur le territoire.

L'AFP s'assure de la bonne gestion de l'alpage de Tréchauffé. Depuis sa création, des travaux sur l'alpage de Tréchauffé ont eu lieu de manière régulière afin de maintenir l'exploitation des surfaces et faciliter l'accès des alpagistes. Les derniers travaux ont permis une augmentation du périmètre d'exploitation.

Titulaire : GALLAY Cyrille

Suppléant : HAUTEVILLE Jérôme

Approbation à l'unanimité

### 3- Désignation des membres au CCAS

Le CCAS (Conseil Communal d'Action Sociale) présidé par le maire, géré par un conseil d'administration, composé de 4 membres du conseil municipal et de 4 membres nommés par le maire (issus de la population et qualifiés dans le secteur social)

Suite à une information à la population par voie d'affichage, 4 personnes ont répondu :

Ludivine HAUTEVILLE, Anne RIGA, Monique GLESENER et Sylviane GRENAT

4 membres du conseil doivent être élus :

- ANCEY Karen

- VIGNES Marie-France

- MONTES Antonio

- GALLAY André

Approbation à l'unanimité

### 4- Désignation des membres de la CCID.

Missions : place centrale dans la fiscalité directe locale. Elle a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les nouvelles évaluations des locaux d'habitations recensées par l'administration fiscale.

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune il est institué une commission communale des impôts directs.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Aussi à la suite des récentes élections il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission. Cette commission, outre le Maire qui en assure la présidence, comprend six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal doit dresser une liste de contribuables en nombre double et la soumettre à la Direction Générale des Finances Publiques qui désigne les commissaires.

Approbation à l'unanimité

5- Désignation d'un représentant du conseil municipal à la commission de contrôle des listes électorales.

La loi du 1<sup>er</sup> août 2016 confie la décision d'inscription et de radiation sur les listes électorales au maire et crée une commission de contrôle en charge de l'examen des recours administratifs. Elle doit s'assurer de la régularité de la liste électorale. Les membres de la commission sont nommés par arrêté du Préfet pour 3 ans, et après chaque renouvellement du conseil municipal.

La commission est composée d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet et d'un délégué désigné par le Président du tribunal judiciaire

Proposition :

Conseiller municipal : DEBUS Jean-Claude

Approbation à l'unanimité

6- Recrutement d'un personnel chargé du périscolaire et du restaurant scolaire

Mme le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de signer le contrat de Mme Sarah REY qui occupera le poste d'adjoint technique territorial à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020. Elle sera chargée d'accueillir les enfants au restaurant scolaire et au périscolaire.

17h/ semaine.

Approbation à l'unanimité

7- Règlement intérieur du restaurant scolaire

Mme Le Maire présente le règlement intérieur du restaurant scolaire pour approbation.

Approbation à l'unanimité

8- Règlement intérieur du périscolaire

Mme Le Maire présente le règlement intérieur du périscolaire scolaire pour approbation.

Approbation à l'unanimité

9- Demande de subvention dans le cadre du CDAS (Contrat d'Avenir et de Solidarité), de la DSIL (Dotation Soutien Investissement Local) ainsi qu'une aide de la Région.

Mme Le Maire demande l'autorisation des élus pour solliciter une subvention du département, de l'état et de la région pour l'isolation du bâtiment communal. La société Mapelli, économiste est chargée d'établir un devis.

Approbation à l'unanimité

10- Questions diverses

- Entretien avec la Gendarmerie : Madame le Maire informe qu'elle s'est déplacée avec Marie-France VIGNES, à la gendarmerie de Montriond où elles ont été reçues par les services et en particulier par le Major Corsin. Celui-ci a proposé de venir présenter la structure aux élus lors d'un conseil municipal.
- Entretien avec Mme la Trésorière du Biot : Madame le Maire et Madame Marie-France VIGNES ont également rencontré la trésorière du Biot qui leur a présentées une analyse financière de la commune. Les services de la trésorerie pourront se déplacer à La Forclaz pour présenter les comptes à la population. La date reste à définir.
- Madame le Maire informe de l'arrivée d'un nouveau Préfet, Alain ESPINASSE, à compter du 29 juillet 2020.
- Proposition de travail en commissions :
  - o Site web
  - o Bulletin municipal
  - o Urbanisme embellissement village
  - o Travaux

La séance est levée à 22h00.

Le Maire, Maryse GRENAT